

COMPTE RENDU - SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 8 Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des fêtes de Fleurville.

Date de convocation : 2 Avril 2021

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GALEA Guy (Lugny), M. GOURLAND Philippe (Lugny), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. IOOS Xavier (Préty), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusé étant représenté : M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)

Excusés ayant donné pouvoir : M. CURTIL Sébastien (Uchizy) pouvoir à M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus)

Excusé : M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus)

Secrétaire de séance : FARAMA Julien (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 40

Membres en exercice : 41

Votants : 40

ORDRE DU JOUR :

Finances

Rapporteur : Guy PERRET

1. Budget annexe zone d'activité de Lacrost : Vote du budget primitif 2021
2. Budget annexe zone d'activité de l'Ecarlatte : Vote du budget primitif 2021
3. Budget annexe pépinière d'entreprises : Vote du budget primitif 2021
4. Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2021
5. Budget principal : Vote du budget primitif 2021
6. Vote des taux d'imposition des ménages 2021
7. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021
8. Cotisations 2021
9. Taxe Gemapi
10. Demandes de Fonds de concours : Burgy, Royer, Saint Gengoux de Scissé, Clessé

Administration

Rapporteur : Julien FARAMA

11. Mise à disposition d'un terrain par la Commune de Tournus pour la création d'une aire de glisse
Rapporteur : Christophe RAVOT
12. Demande de subvention au Département pour archivage

Environnement

Rapporteur : Jean-Pierre CHERVIER

13. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et adhésion à la démarche territoriale pilotée par le SMET 71 pour la création d'un centre de tri intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri

Sport, loisirs

Rapporteur : Julien FARAMA

14. Rapport annuel d'exploitation de la piscine intercommunale du Mâconnais-Tournugeois - saison 2020
15. Fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2021

Economie

Rapporteur : Patrick DESROCHES

16. Zone d'Activité de l'Ecarlatte : GUILLOUX Christian
17. Zone d'activité de l'Ecarlatte : Vente à « VENTE A LA PROPRIETE » (Groupe Thienot)
18. Attribution Fonds Régional des Territoires

Questions et informations diverses

Finances

Rapporteur : Guy PERRET

1. Budget annexe zone d'activité de Lacrost : Vote du budget primitif 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la zone de Lacrost qui s'équilibre à

- 765 752.85 € pour la section de fonctionnement,
- 997 559.78 € pour la section d'investissement.

2. Budget annexe zone d'activité de l'Ecarlatte : Vote du budget primitif 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activité de l'Ecarlatte qui s'équilibre à

- 729 724.99 € pour la section de fonctionnement
- 1 034 808.22 € pour la section d'investissement.

3. Budget annexe pépinière d'entreprises : Vote du budget primitif 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de la pépinière d'entreprises qui s'équilibre à

- 182 720.00 € pour la section de fonctionnement
- 390 132.74 € pour la section d'investissement.

4. Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre en fonctionnement à 25 479.34 €.

5. Budget principal : Vote du budget primitif 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le projet de budget primitif 2021 du budget principal qui s'équilibre à

- 9 183 992.68 € en fonctionnement,
- 3 448 912.32 € en investissement.

6. Vote des taux d'imposition des ménages 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité : 26 VOIX POUR, 13 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION de fixer pour l'année 2021 les taux de fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 4.93 %
- Cotisation foncière des entreprises : 26.34 %

7. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de voter les taux d'imposition suivants pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021 :

Zones de perception	Communes concernées	Taux	Observations
ZONE 1	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	11,09 %	3 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.

ZONE 2	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	10,54 %	2 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 3	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire
ZONE 4	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire.
ZONE 5	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire

8. Cotisations 2021

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une cotisation pour l'année 2021 aux organismes suivants :

Organismes	Cotisation 2021
Association des Maires et des Présidents de Communautés de Saône-et-Loire 16 390 habitants x 0.047 € (part nationale) + 16 390 habitants x 0.02 € (part départementale)	1 097.46
PETR Mâconnais Sud Bourgogne 15 866 habitants (pop. municipale INSEE 2014) x 3 €	47 598.00
Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus 16 380 hab. x 1.70 €	27 846.00
Agence technique départementale de Saône-et-Loire Cotisation forfaitaire EPCI de 10 000 à 19 999 habitants	3 500.00
AILE 1.95 € x 15 732 habitants (pop.municipale au 01/01/2019)	30 677.40
ADCF Intercommunalités de France Population totale insee 2018 : 16 380 x 0.105 €	1 719.90
Association Chemin de Cluny Franche Comté Bourgogne	410.00
EPTB Saône et Doubs	7 789.00
TOTAL A PAYER	120 637.76

9. Taxe Gemapi

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le montant du produit attendu pour l'année 2021 pour la taxe Gemapi à 60 000 €.

10. Demandes de Fonds de concours : Burgy, Royer, Saint Gengoux de Scissé, Clessé

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la Commune de Burgy,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 20 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Burgy, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Clessé,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Clessé à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Royer,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Royer, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint Gengoux de Scissé,
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Saint Gengoux de Scissé, à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

Administration

Rapporteur : Julien FARAMA

11. Mise à disposition d'un terrain par la Commune de Tournus pour la création d'une aire de glisse

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain avec la Commune de Tournus pour l'implantation d'une aire de glisse.

Rapporteur : Christophe RAVOT

12. Demande de subvention au Département pour archivage

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière à hauteur de 80 % du coût de l'archivage.

Environnement

Rapporteur : Jean-Pierre CHERVIER

13. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et adhésion à la démarche territoriale pilotée par le SMET 71 pour la création d'un centre de tri intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'adhérer à la démarche territoriale pilotée par le SMET 71 pour la création d'un centre de tri à Torcy intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri,
- d'autoriser le SMET71 à déposer un dossier de cohérence territoriale dans le cadre des appels à projets CITEO AAP P4,
- de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire communautaire au plus tard le 31 décembre 2022 dans le cadre d'une solution transitoire,
- d'apporter, dès la mise en service du centre de tri, l'ensemble des tonnages de collecte sélective emballages + papier pour les collectes en mélange du territoire,
- de répondre à la phase 5 de l'Appel A Projet CITEO.

Sport, loisirs

Rapporteur : Julien FARAMA

14. Rapport annuel d'exploitation de la piscine intercommunale du Mâconnais-Tournugeois - saison 2020

→ Le Conseil Communautaire, prend connaissance du rapport annuel d'exploitation de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2020.

15. Fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2021

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

1 - Période d'ouverture, jours et horaires d'ouverture au public et périodes d'accueil des scolaires

■ d'ouvrir l'espace aquatique du 31 Mai au 31 Août 2021.

■ Du 31 Mai au 6 Juillet, les horaires d'ouverture proposés pour l'accueil du public et des scolaires sont les suivantes :

Du 31/05 au 06/07	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil scolaires	8h à 17h	8h à 17h	8h à 11h45	8h à 17h	8h à 17h		
Accueil du public			12h à 19h			12 h à 19h	12h à 19h

■ Du 7 juillet au 31 août, les horaires d'ouverture proposées pour l'accueil du public, y compris les jours fériés, sont les suivantes :

Du 07/07 au 31/08	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil du public	12h à 19h						

2 - Tarifs d'entrée à l'espace aquatique

→ de valider les tarifs d'entrée suivants :

Catégorie d'usagers	Tarifs 2021
Adulte (à partir de 15 ans)	3,80 €
Enfant (de 3 à 14 ans).	3,00 €
Abonnement adulte (10 entrées)	35,00 €
Abonnement enfant (10 entrées)	22,00 €

3 - Accueil gratuit :

→ d'accueillir gratuitement :

→ les sapeurs-pompiers ou gendarmes de l'intercommunalité.

→ les enfants du centre de loisirs de l'intercommunalité.

→ les scolaires de l'intercommunalité à hauteur d'une à deux séances par semaine dans la limite de nos capacités d'accueil et des possibilités d'organisation de la surveillance et de l'animation pédagogique.

→ l'EPMS Paul Cézanne à Tournus

4 - Fonctionnement de la cafétéria :

→ Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil communautaire décide que la cafétéria sera fermée pour la saison 2021.

5 - Recrutement du personnel

Le nombre minimum de postes à pourvoir et les diplômes du personnel recruté doivent :

- Être conforme au Plan d'Organisation de la surveillance et des secours
- Respecter la réglementation qui s'applique pour l'encadrement et l'enseignement de la natation auprès des scolaires ainsi que pour l'accueil du public.

→ de créer les emplois suivants pour assurer le bon fonctionnement de l'espace aquatique :

PERSONNEL DE SURVEILLANCE	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
B.E.E .S.A.N n°1-opérateur des APS Agent Titulaire CCMT – Chef de Bassin	1 ETP	1 ETP	1 ETP
B.E.E .S.A.N n°2-éducateur des APS Saisonnier – Chef de Bassin remplaçant	1 ETP	1 ETP	1 ETP
B.E.E .S.A.N n°3 -éducateur des APS Saisonnier – ou à défaut 1 BNSSA	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier	1 ETP	1 ETP	1 ETP
BNSSA - opérateur des APS saisonnier, à défaut de recrutement du BEESAN « n°3 »		1 ETP	1 ETP

PERSONNEL TECHNIQUE	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
CAISSE – VESTIAIRE-MENAGE	2 ETP	3 ETP	3 ETP
ENTRETIEN DES BASSINS-PLAGES- PELOUSE	Personnel technique CCMT	1 ETP	1 ETP

Economie

Rapporteur : Patrick DESROCHES

16. Zone d'Activité de l'Ecarlatte : GUILLOUX Christian

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accepter la vente du lot n°8 situé sur la zone d'activité de l'Ecarlatte d'une superficie d'environ 1 703 m² à M. Christian GUILLOUX au prix de 14 € le m² hors TVA,
- de donner pouvoir au Président avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

17. Zone d'activité de l'Ecarlatte : Vente à « VENTE A LA PROPRIETE » (Groupe Thienot)

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- de valider la vente des lots n°2 à 6 situés sur la zone d'activité de l'Ecarlatte d'une superficie d'environ 9 659 m² à M. DUMETZ au prix de 14 € le m² hors TVA,
- de donner pouvoir au Président avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

18. Attribution Fonds Régional des Territoires

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'entériner la proposition du comité de pilotage et attribue des soutiens aux entreprises suivantes :

Etablissement	Type d'activité	Projet	Siège social	Montant de l'aide
LA MIRANDOLE	Hôtel	Mise en place d'une climatisation pour les 20 chambres de l'hôtel pour un montant de 29 250,08 € HT	Tournus	4 000 €
JS SPORT	Magasin de sport	Investissement matériels et immatériel : site internet pour 6 299,88€ HT/ véhicule pour 15 803 € HT et petits aménagements intérieurs pour 1 550 €. TOTAL 23 652,88 €	Tournus	4 000 €
TWO DUDES	Brasserie de bière	Achat matériel pour la brasserie par emprunt bancaire de 28 000 €	Tournus	4 000 €
LEMBERET	Chauffagiste	Acquisition d'un véhicule par emprunt bancaire de 20 000€ contracté le 13/11/2020	Lacrost	3 744 €
SERVIGNAT PAYSAGE	Paysagiste	Achat d'un broyeur de végétaux d'un montant de 13 894,37 € HT	Plottes	2 779 €

Questions et informations diverses

La séance est levée à 21 h 25.